

## L'INFORMATION DU PUBLIC A LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES PONTS ROULANT R484

### 1. Objet

ALTA Prévention propose des formations dans le domaine des CACES® R484 PONT ROULANT ou des autorisations à ses clients.

Ces formations sont réalisés en présentiel.

### 2. Pré-requis

- Etre reconnu apte à la conduite d'engins par la médecine du travail.
- Posséder une compréhension orale et écrite du français.
- Etre âgé de 18 ans. (sauf dérogation spéciale délivrée par l'inspection du travail)

### 3. Objectifs

La formation vise à situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.

Elle vise à l'issue de la formation, à ce que le stagiaire sera capable :

- De situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.
- De comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du pont roulant pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort. (portique et semi-portique).
- D'expliciter et de justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du pont roulant.
- De réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du pont roulant.
- De connaître les accessoires et appareils de levages.
- De connaître les risques liés à leur utilisation.
- Savoir reconnaître les anomalies.

### 4. Contenu de la formation.

Il est détaillé sous forme de compétences à acquérir par le stagiaire afin d'atteindre les objectifs fixés.

#### Connaissances théoriques

##### A Connaissances générales.

Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...), Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...),

Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...),

Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

Rôle et responsabilités de l'élingueur et du chef de manœuvre.

##### B - Technologie des ponts roulants et portiques.

Terminologie et caractéristiques générales (hauteur, portée, capacité),

Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes,

Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité (limiteur de charge, fins de course, dispositif de gestion d'interférences et de zones interdites, anticollision...) - Risques liés à

la neutralisation de ces dispositifs,

Technologies de freinage de la charge et dispositifs de sécurité associés (détection de survitesse, surveillance du fonctionnement du frein...),

Incidence sur la conduite de la présence ou non de variation de vitesse sur les mouvements.

##### C - Les principaux types de ponts roulants et portiques - Les catégories de CACES®.

Caractéristiques et spécificités des différents types de ponts roulants et de portiques, applications courantes et limites d'utilisation,

Modes de commande existants (au sol, avec ou sans fil, et en cabine) pour les ponts roulants et les portiques,

conditions d'utilisation qui en résultent,

Catégories de CACES® R.484 pour les ponts roulants et les portiques.

##### D - Notions élémentaires de physique.

Évaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité,

Conditions d'équilibre (moments, renversement, basculement...).

##### E - Capacité des ponts roulants et des portiques.

Compréhension des documents et plaques signalétiques relatifs aux ponts roulants et aux portiques,  
Interprétation de la plaque de charge et connaissance des unités courantes (kg, daN, kN, tonnes...).

### **F - Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques.**

Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés :

- risques liés à l'utilisation des commandes au sol, avec ou sans fil (déplacements, manipulations...),
- heurts / écrasements de personnes – dont l'opérateur – avec / par la charge,
- heurts / écrasements de personnes – dont l'opérateur – avec / par les parties mobiles du pont roulant ou du portique,
- retombée ou renversement de la charge,
- interférence avec d'autres appareils de levage,
- risques liés à l'environnement (obstacles divers, lignes électriques, zones interdites, voie de circulation,...),
- risques liés aux conditions climatiques (vent, orage, neige, gel et restriction d'usage associée),
- risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, zone de prise ou dépose de charge masquée,...)
- risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre (mécanique, électrique, hydraulique...),
- risque de chute de hauteur du pontier,
- risques liés à la commande en cabine (incendie, immobilisation du pont roulant ou du portique nécessitant une évacuation, secours en cas d'urgence...),
- chute, renversement ou ruine du pont roulant ou du portique.

### **G - Exploitation des ponts roulants et portiques.**

Opérations interdites (laisser une charge suspendue en fin de poste, levage de personne, levage en biais ou « tirage au renard », travail sous condition de vent hors-limites...),

Opérations délicates (levage au moyen de deux ponts ou portiques, retournement de pièces...),

Règles d'utilisation des dispositifs de gestion d'interférences et de zones interdites (voyant de signalisation, neutralisation et mesures de prévention associées...),

Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments),

Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...),

Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance du pont roulant ou du portique,

Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser.

### **H - Accessoires de levage et règles d'élingage.**

Choix et utilisation des accessoires de levage (élingues, palonniers, pinces, aimant...),

Respect des règles d'élingage pour les opérations usuelles,

Principales détériorations des accessoires de levage.

### **I - Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques.**

Principales anomalies concernant :

- les câbles de levage,
- le crochet et son linguet de sécurité,
- le boîtier / le pupitre de commande,
- la voie de roulement des portiques et son encombrement

### **Savoir-faire pratiques.**

#### **A - Prise de poste et vérification.**

Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),

Mise en configuration d'exploitation (notamment déverrouillage pour les ponts roulants et les portiques installés à l'extérieur des bâtiments...),

Vérification visuelle, afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique :

- de l'état du pont roulant ou du portique et de ses équipements (câble de levage...),
- des contacts entre le portique et sa voie de roulement, de la voie de roulement elle-même et de ses appuis, ainsi que de son absence d'encombrement,

Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (linguet de sécurité, limiteurs de course, anticollision...),

Vérification de la mise en place des protections dans les zones de danger (ex : zone de translation du portique...),

Impact des conditions météorologiques sur les manutentions prévues (coup de vent, orage...),

Vérification de l'adéquation du pont roulant ou du portique et des accessoires de levage aux opérations de levage à réaliser (charge, portée...).

#### **B - Conduite et manœuvres.**

Réaliser l'élingage d'une charge,

Se positionner pour avoir la meilleure vision de la manœuvre et de son environnement, tout en étant hors de la zone de risque,

Réaliser des manœuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés,

Préparer la zone de dépose de la charge,

Prendre et déposer une charge en un endroit précis,  
Communiquer avec l'élingueur et, le cas échéant, le chef de manœuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401),  
Utiliser correctement les aides à la conduite,  
Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge.

### **C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance.**

Mettre le pont roulant ou le portique en position hors service (au garage, à l'arrêt, crochet à vide en position haute...),

Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

Le contenu de la formation fait référence à différentes sources telles que La R484 de la CNAMT, le code du travail, des documents internes de l'entreprise et divers documents publiés par l'INRS.

Ces objectifs n'impliquent aucune obligation de résultats pour ALTA PREVENTION qui s'engage simplement à fournir au client l'ensemble du support documentaire détaillé dans son offre de formation.

### **5. Durée de la formation :**

De 2 à 4 jours soit de 14 à 28 heures (sur la base de 7 heures par jour) en fonction de l'expérience du candidat.

### **6. Modalités et délais d'accès :**

Contactez Enrique PLATA, Gérant d'ALTA PREVENTION :

-Par mail : [formation@altaprevention.fr](mailto:formation@altaprevention.fr)

-Par téléphone : 0699851053

-Par message en utilisant le formulaire web sur <https://www.altaprevention.com>

Vous serez recontacté rapidement par mail ou téléphone afin de définir ensemble la date et les modalités de votre formation selon le planning ALTA PREVENTION.

Les informations ci-après seront communiquées dans la convocation qui sera envoyée avant la formation.

La formation est délivrée en présentiel.

La formation a lieu du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 dans les locaux d'ALTA PREVENTION 13 route d'Archettes 88550 JARMENIL ou dans les locaux du client.

### **7. Prix et règlements**

Les formations sont proposées par ALTA PREVENTION au tarif de Tarifs : de 450 € HT à 3150 € HT selon la formation inter ou intra entreprise : "Devis détaillé sur demande" sur [www.altaprevention.com](http://www.altaprevention.com), [formation@altaprevention.fr](mailto:formation@altaprevention.fr) ou par Téléphone au 06 99 85 10 53.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante si le statut de l'organisme le prévoit.

### **8. Contact**

Dans le cadre de son offre de formation, ALTA PREVENTION permet à ses clients de nous contacter via :

. Une adresse mail : [formation@altaprevention.fr](mailto:formation@altaprevention.fr).

. Un numéro de téléphone : 0699851053.

. Une adresse postale : 12 rue du Moulin 88510 ELOYES

### **9. Modalités d'évaluation**

ALTA PREVENTION évalue les stagiaires :

Dans un 1er temps, ALTA PREVENTION définit les acquis des apprenants à un instant donné de la formation, par rapport à un objectif pédagogique défini par le formateur, fonction diagnostique.

Dans un 2ème temps, pour chaque apprenant, ou en global (sur l'ensemble de la formation) ALTA PREVENTION propose des axes d'amélioration (nouvelles situations d'apprentissage, reformulation, nouvelles méthodes ou techniques pédagogiques, ...) permettant au final, que tous les apprenants atteignent l'objectif défini, fonction régulatrice de l'évaluation formative.

Cela induit donc, de la part du formateur, une totale transparence du processus d'apprentissage et d'évaluation, en l'obligeant à établir et à exposer les objectifs d'apprentissage et l'évaluation.

Pour ce faire il utilise :

- des interrogations orales (questions à la cantonade, individuelles, ...)
  - des QCM (Questions à Choix Multiples) / QCU (Questions à Choix Unique)
  - des études de cas restituées en individuel ou en collectif
  - des mises en situation (c'est dans cette catégorie que se situent les cas concrets évoqués dans les recommandations qui permettent de contrôler la bonne acquisition des compétences par le stagiaire.
- L'évaluation a lieu avant la formation (niveau de départ) et à l'issue (niveau des acquis suite à la formation).

I.

II.  
III.

### 10. Méthodes mobilisées

ALTA PREVENTION évalue les stagiaires sur la base de :

- Méthode heuristique, pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

Remue-méninge (brainstorming), exercices des représentations, mes tests essais /erreurs, étude de cas, questionnement, l'analyse d'incident.

- Méthode démonstrative, pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

L'exposé direct, l'exposé interactif ou participatif, de vidéo, de diaporama, de démonstration pratique.

- Méthode applicative. Pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

Pour la partie théorique : Questions écrites QCU (test CACES®)

Pour la partie pratique : Questions orales (pour certains points l'évaluation), Mises en situation de conduite (test CACES®).

Ce qui permet de contrôler la bonne acquisition des compétences par le stagiaire. L'évaluation a lieu à l'issue (niveau des acquis suite à la formation).

### 11. Accessibilité aux personnes handicapées

Dans le cadre des formations dispensées sur les sites d'ALTA PREVENTION, l'accueil des personnes en situation de handicap est possible après l'évaluation de la nature de l'handicap.

Les mesures à prendre, nécessaires à la réalisation d'une formation, sont à définir conjointement entre la personne en situation de l'handicap, son employeur si besoin et le référent handicap d'ALTA PREVENTION.

Afin d'anticiper au mieux les besoins, il est demandé à chaque employeur inscrivant une personne reconnue en Qualité de Travailleur Handicapé de le signaler dès la prise de contact avec le service administratif.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter dès que possible notre référent handicap (Enrique PLATA au 06.99.85.10. 53) pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner, vous former ou vous orienter.

L'accès à nos centres ne peut se faire qu'en véhicule personnel.

Aucun transport en commun, bus et train ne permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour rejoindre l'organisme ALTA PREVENTION.